

Du vingt neuf novembre an mil huit cent quarante-trois, à deux heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE d. Joseph Constant André
 né à la Garde le vingt sept au courant à l'âge de vingt huit ans, domicilié à la Garde fils d. Joseph Constant André agé de vingt huit ans, profession d. maçon agé de vingt huit ans, domicilié à la Garde et d. Christine Appolonia Bonnaud agée de vingt six ans, domiciliée à la Garde, mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par L. El. Joseph Constant André père de l'enfant agé de vingt huit ans, profession d. maçon domicilié à la Garde.

Premier témoin, Alexandre Marie Bourbon agé de quarante ans, profession d. Chapelier domicilié à Coudon.
 Second témoin, Joseph Jacques Dorval agé de vingt sept ans, profession d. propriétaire domicilié à la Garde.
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Du Bugeat, Maire d. la Commune d. la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; en lecture du présent acte a été donné à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été vu le soir.

Du vingt un novembre an mil huit cent quarante-trois, à vingt heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE d. André Joseph Solin Porel
 né à la Garde le quand hier à l'âge de vingt sept ans, domicilié à la Garde fils d. Joseph Norval Porel agé de vingt sept ans, profession d. Marchand feron agé de vingt sept ans, domicilié à la Garde et d. Mme Rosine Guinier agée de vingt six ans, domiciliée à la Garde, Mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par L. El. Joseph Norval Porel père de l'enfant agé de vingt sept ans, profession d. Marchand feron domicilié à la Garde.

Premier témoin, André Porel agé de vingt sept ans, profession d. propriétaire cultivateur domicilié à la Garde.
 Second témoin, Jean Baptiste Guinier agé de vingt sept ans, profession d. propriétaire domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Du Bugeat, Maire d. la Commune d. la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; en lecture du présent acte a été donné à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été vu le soir.

Du vingt neuf novembre an mil huit cent quarante-trois, à deux heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d. Joseph Constant Étienne Cufren
 né à la Garde le vingt sept au courant à l'âge de vingt huit ans, domicilié à la Garde fils d. Albert Constant Cufren agé de vingt huit ans, profession d. Cultivateur agé de vingt huit ans, domicilié à la Garde et d. Constante Rose Paul agée de vingt huit ans, domiciliée à la Garde, Mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par L. El. Albert Constant Cufren père de l'enfant agé de vingt huit ans, profession d. Cultivateur domicilié à la Garde.

Premier témoin, Joseph Marie Volonté Boyard agé de vingt sept ans, profession d. ouvrier agé de vingt sept ans, domicilié à Coudon.
 Second témoin, Jean Pierre Félix Guinier agé de vingt sept ans, profession d. Marchand en détail de la main domicilié à Coudon.
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Du Bugeat, Maire d. la Commune d. la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; en lecture du présent acte a été donné à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été vu le soir.

Du quarante novembre an mil huit cent quarante-trois, à deux heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE d. Victor Henry Augias
 né à la Garde le quand hier à l'âge de vingt sept ans, domicilié à la Garde fils d. Joseph Auguste Augias agé de vingt sept ans, profession d. Cultivateur agé de vingt sept ans, domicilié à la Garde et d. Mme Thérèse Bruguier agée de vingt six ans, domiciliée à la Garde, Mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par L. El. Joseph Auguste Augias père de l'enfant agé de vingt sept ans, profession d. Cultivateur domicilié à la Garde.

Premier témoin, Victor Estime Allard agé de vingt sept ans, profession d. Cultivateur domicilié à la Garde.
 Second témoin, André Léon Farachon agé de vingt sept ans, profession d. propriétaire domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Du Bugeat, Maire d. la Commune d. la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; en lecture du présent acte a été donné à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été vu le soir.